

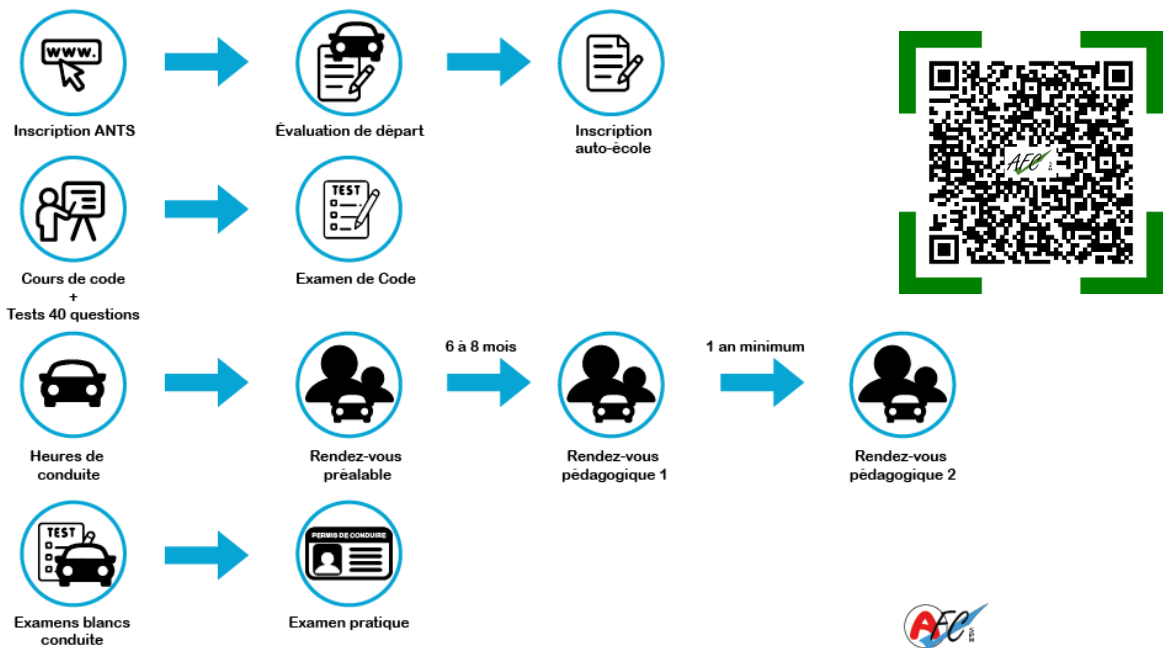


AFCONDUITE

Conduite Accompagnée AAC



PARCOURS DE FORMATION - AAC



1675 €

Frais d'inscription avec préparation au Code	
<ul style="list-style-type: none"> Forfait Code : Cours + Tests de 40 questions Kit pédagogique (code, livret d'apprentissage, disque...) Evaluation conduite offerte Première présentation à la conduite (accompagnement pratique) 	299 €
Forfait conduite 20 heures <i>(50 €/heure de conduite supplémentaire)</i>	
	999 €
RDV préalable AAC avec élève + accompagnateur	
<ul style="list-style-type: none"> 1 heure de conduite 1 heure de théorie 	99 €
2 RDV pédagogiques AAC avec élève + accompagnateur	
<ul style="list-style-type: none"> Chaque RDV = <ul style="list-style-type: none"> - 1 heure de conduite - 2 heures en salle 	139 €/RDV soit 278 €

1^{er} RDV à 6 mois
2^{ème} RDV 2 mois avant
passage de l'examen



N° agrément : E 22 975 00020

Responsable pédagogique : Séverine FRANCOIS

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE

L'INSCRIPTION SE FAIT EN LIGNE DIRECTEMENT SUR LE SITE DE L'ANTS

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/inscription-examen-permis>

- Votre **pièce d'identité en cours de validité** et celle de votre responsable légal si vous êtes mineur(e).
- Un **justificatif de domicile de moins de 6 mois**
 - (1) Vous disposez d'une adresse personnelle (au choix) :
 - ⇒ Avis d'imposition ou de non-imposition
 - ⇒ Quittance de loyer non-manuscrite
 - ⇒ Facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile – gaz – électricité – eau)
 - (2) Vous êtes hébergé :
 - ⇒ Attestation sur l'honneur, datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement
 - ⇒ Justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1)
 - (3) Vous êtes mineur :
 - ⇒ Attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée
 - ⇒ Copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur
 - ⇒ Justificatif de domicile de ce même parent parmi ceux évoqués en (1)
- Votre **attestation de recensement si vous avez moins de 18 ans**
- Votre **attestation de participation à la JDC si vous avez entre 18 et 25 ans**
- Votre **photo d'identité ou code photo d'identité numérique** (ci-dessous, vous trouverez les coordonnées des photographes habilités à réaliser les photos d'identité numérique) :
 - (1) Depuis l'application **smartphone iD** – <https://www.smartphone-id.com>
 - (2) Studio Briand – 1 rue Jacques Cartier – 97500 Saint-Pierre et Miquelon
Tél : (05 08) 41 20 44

Vous changez d'auto-école (1^{ère} inscription dans une auto-école en métropole par exemple) :

- Vous devez récupérer votre dossier d'inscription si celui-ci a été validé par la préfecture car il comporte votre numéro NEPH.
Ce numéro n'est pas rattaché à un établissement ou un département et est valable partout en France, jusqu'à l'obtention du permis.
Sur simple demande et **gratuitement**, l'auto-école doit vous le rendre.
- Si toutefois, pour des raisons particulières (fermeture de l'auto-école par exemple), vous étiez dans l'impossibilité de récupérer votre dossier, il vous appartient de contacter la préfecture du département de votre 1^{ère} inscription afin de récupérer votre numéro NEPH.

 : **41 02 19 - 55 02 19**

auto-ecole@afc-spm.com – www.afc-spm.com